



31 juillet 2019 [Article de l'ACPPU](#)

L'ACPPU se réjouit de la conclusion du règlement sur les cibles en matière d'équité fixées par le Programme des chaires de recherche du Canada

(Ottawa – 31 juillet 2019) L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) applaudit l'annonce d'aujourd'hui selon laquelle un accord a été conclu en vue de renforcer les cibles en matière d'équité, la transparence et le cadre de responsabilisation du Programme des chaires de recherche du Canada ([CRC](#)).

Le règlement intervenu aujourd'hui vient se greffer à de récents changements apportés par le gouvernement afin de promouvoir davantage l'équité, la diversité et l'inclusion dans le programme des CRC et il couronne les efforts entrepris en 2003 par huit professeures qui, avec le soutien de l'ACPPU, ont déposé auprès de la Commission canadienne des droits de la personne une plainte dénonçant le fait que le programme ne reflétait pas la diversité des chercheurs et chercheuses universitaires du Canada.

« Le milieu de la recherche canadien a une dette énorme envers les huit femmes qui se sont manifestées il y a 15 ans pour contester la partialité systémique du programme des CRC et qui se sont acharnées à demander qu'on leur rende des comptes, rappelle le directeur général de l'ACPPU, David Robinson. Ces quatre dernières années, le gouvernement a mis de l'avant plusieurs initiatives destinées à accroître l'équité, la diversité et l'inclusion dans les secteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur et le règlement annoncé aujourd'hui contribuera à faire progresser ces travaux. »

La nouvelle entente établit, dans le programme des CRC, un cadre d'action qui devra permettre, d'ici dix ans, de refléter la diversité de la population canadienne, de fixer à l'intention des institutions des objectifs de représentation des femmes, des minorités visibles, des personnes ayant une limitation fonctionnelle et des Autochtones. De plus, la sous-représentation des membres de la communauté LGBTQ+ sera analysée pour la première fois.

« Il s'agit d'un avancement significatif afin de s'assurer que le domaine de la recherche au Canada reflète la riche diversité du Canada et qu'elle tire profit des talents et des perspectives des personnes qui se sont antérieurement vues refuser d'être présentes à la table », a affirmé la présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, Marie-Claude Landry.

Dans la foulée d'autres changements survenus récemment, le règlement annoncé aujourd'hui renforce la responsabilisation des établissements qui n'atteignent pas systématiquement les objectifs qui leur sont fixés.

« Il ressort des modifications apportées au programme des CRC que la sous-représentation n'est pas la conséquence d'un manque de candidats qualifiés, mais plutôt de principes ou de pratiques de discrimination et d'exclusion tant dans la société que dans le secteur académique comme tel, ajoute David Robinson. En éliminant ces obstacles, nous pourrions mieux encourager l'excellence, l'innovation et l'équité dans le milieu de la recherche. »

Les huit professeures qui ont initialement contesté le programme des CRC devant la Commission canadienne des droits de la personne avec le soutien juridique de l'ACPPU sont Marjorie Griffin Cohen, Louise Forsyth, Glenis Joyce, Audrey Kobayashi, Shree Mulay, Susan Prentice et les regrettées Wendy Robbins et Michèle Ollivier.

Contact pour les médias : Valérie Dufour, Directrice des communications, Association canadienne des professeures et professeurs d'université, 613-293-1810 (cell); dufour@caut.ca

Extraits de déclarations de certaines des plaignantes :

« Je suis ravie que cette entente comble toutes les lacunes constatées dans le règlement de 2006. »

- Shree Mulay

« Les initiatives favorisant l'inclusion et la diversité ont trop souvent été poursuivies dans une voie devenue à l'heure actuelle discriminatoire. En vertu de cette nouvelle entente, le Programme des chaires de recherche du Canada permettra de réaliser rapidement les progrès qui refléteront la pleine et véritable diversité du Canada. Il s'agit d'un net changement de direction pour les universités et les autres établissements du pays. »

- Susan Prentice

« Cet accord exceptionnel améliorera notre perception de ce que nous savons ou croyons savoir de nous-mêmes, du monde naturel et des gens de notre monde. Il ouvrira la porte à toutes et tous et accueillera des façons de voir, de penser et d'être qui n'ont pas encore été intégrées dans les écoles, collèges et universités. »

- Louise Forsyth

« Une fois l'accord pleinement en vigueur, la représentation des groupes désignés reflétera leur représentation au sein de la population canadienne et non pas leur seule représentation dans les universités. C'est un élargissement important du concept d'égalité, quelque chose qui a le pouvoir d'entraîner des changements significatifs, particulièrement si, dans le futur, son champ d'application est étendu à d'autres groupes et, plus largement, aux établissements publics. »

- Marjorie Griffin Cohen